

Monsieur le préfet de Seine et Marne

**12, rue des Saints Pères
7 7 0 0 0 MELUN CEDEX**

OBJET : Remise du rapport d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale ICPE° d'une unité de méthanisation agricole industrielle avec son plan d'épandage des digestats associé située 249 rue de Seine à Dammarie les Lys (77190) et son permis de construire présentées par la Société d'Economie Mixte SEM BI-METHA 77.

REFERENCES : - Décision N°E23000061/77 du 6 juillet 2023 du TA de Melun
- Votre arrêté n°2023-21/DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023

Monsieur le préfet,

Par décision de première référence, J'ai été désigné pour diligenter du 11 septembre 2023 au 13 octobre 2023 une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale ICPE° d'une unité de méthanisation agricole industrielle avec son plan d'épandage des digestats associé située 249 rue de Seine à Dammarie les Lys (77190) et son permis de construire présentées par la Société d'Economie Mixte SEM BI-METHA 77.

Cette enquête dont vous étiez l'autorité organisatrice, s'est déroulée sans incident avec une participation relativement faible du public se plaignant parmi ceux ayant participé à l'enquête d'un manque de connaissance de cette enquête.

7 observations au total ont été recueillies en fin d'enquête, dont 1 déposée sur le registre papier mis en place dans la mairie de Dammarie les Lys et 6 reçues par voie électronique.

Ces 7 observations ont fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse reprenant non seulement les observations recueillies mais également les avis des personnes publiques associées sur lesquels j'ai souhaité connaître la position du maître d'ouvrage ainsi que sur les questions que j'ai rajoutées.

Bien qu'ayant remis le PV de synthèse 5 jours après la fin de l'enquête, la SEM BI-METHA m'a indiqué qu'elle ne serait pas en mesure de me remettre son mémoire en réponse avant le 6 novembre 2023 d'où la demande que je vous ai faite le 26 octobre 2023 d'une prolongation de 15 jours du délai de remise de mon rapport, demande que vous avez acceptée en m'autorisant à vous rendre mon rapport au 13 novembre 2023 au plus tard.

Je me permets donc de vous remettre ce jour 7 novembre 2023 soit 6 jours avant la fin du délai de prolongation autorisé l'original en version papier de mon rapport avec ses annexes et ses pièces jointes ainsi que les fichiers électroniques les concernant.

En espérant que mon rapport vous permettra de mieux appréhender les éléments de votre prise de décision, je vous prie monsieur le préfet, *l'assurance de ma considération distinguée.*

Jean-Pierre CHAULET

8, rue de Beauté

9 4 1 3 0 NOGENT SUR MARNE

jeanpierre.chaulet@free.fr

